



Rapport annuel 2016

Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)



Vision

Un pacte de solidarité indéfectible

Depuis 1978, l'Association des bienfaiteurs appuie et subventionne les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques en faveur des personnes paralysées médullaires. Les fonds constitués par les cotisations des membres représentent la principale base financière du réseau complet et intégré des prestations qu'offre cette œuvre solidaire sans doute unique au monde.

En cas de paralysie médullaire consécutive à un accident et de dépendance permanente du fauteuil roulant, les bienfaiteurs et – selon la catégorie d'affiliation – les membres de leur famille vivant dans le même ménage reçoivent une aide simple et immédiate sous la forme d'un montant de soutien de CHF 200 000.

Ce pacte de solidarité exclusif entre la Fondation suisse pour paraplégiques et son organisation partenaire, l'Association des bienfaiteurs, permet, depuis plus de 40 ans, la rééducation intégrale des para- et tétraplégiques.

Sigles fréquemment utilisés

GSP	Groupe suisse pour paraplégiques
FSP	Fondation suisse pour paraplégiques
AdB	Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques
CSP	Centre suisse des paraplégiques
ASP	Association suisse des paraplégiques
RSP	Recherche suisse pour paraplégiques
IC	Intercompany

Sommaire

Avant-propos du président	4
Rapport de situation et de prestations	5
Nouvelle augmentation des affiliations annuelles	5
Des affiliations permanentes attrayantes	5
Une prestation sociale extraordinaire	5
... cela peut arriver à n'importe qui	6
La FSP a utilisé les cotisations des membres ainsi que les dons comme suit en 2016	6
Dons affectés à un objet	7
Les bienfaiteurs visitent Nottwil	7
Nonprofit Governance	8
Principes	8
Objet, structure et buts	8
Comité directeur	8
Organisation interne, commissions	10
Compensations	11
Gestion des risques	11
Organe de révision	11
Politique d'information	11
Registre des personnes Comité directeur	12
Direction de la Fondation suisse pour paraplégiques	14
Rapport financier	15
Bilan	16
Compte d'exploitation	17
Tableau des flux de trésorerie	18
Variation du capital de l'association	19
Notes explicatives des comptes annuels 2016	20
Utilisation du résultat annuel	28
Rapport de l'organe de révision	29
Mentions légales	31

Avant-propos du président

Donner corps aux visions – bâtir sur la confiance

Quelle belle preuve de confiance ! Chers bienfaiteurs, vous avez répondu à notre appel et avez fait don de CHF 6,7 millions en plus de votre cotisation annuelle, et aussi de CHF 1,2 million de dons généraux pour la nouvelle construction et les transformations du Centre suisse des paraplégiques. Je vous en remercie de tout cœur au nom de tous les paralysés médullaires. L'objectif de dons pour l'autofinancement de CHF 15 millions au total a été atteint en 18 mois. Avec l'élargissement de la clinique spécialisée, nous consolidons notre réussite au profit de la prochaine génération. Chers bienfaiteurs, par votre cotisation annuelle et votre don, vous permettez aux 1500 collaborateurs du Groupe suisse pour paraplégiques de s'engager quotidiennement dans les domaines les plus variés en faveur des paralysés médullaires, et de leur garantir les meilleures conditions pour s'intégrer, malgré leur handicap, au sein de leur famille, du monde du travail et de la société.

La confiance que vous témoignez à notre organisation nous oblige aussi à réaliser continuellement et consciencieusement les visions et à ne pas nous laisser guider par des utopies. La bonne gestion de vos cotisations de membres et des dons exige des mesures ciblées et innovantes à tous les niveaux, afin qu'à l'avenir aussi, les patients et les personnes concernées bénéficient du meilleur suivi possible et d'un accompagnement leur permettant de retrouver l'indépendance.

L'avancée des travaux est maintenant visible ; au printemps 2017, nous pourrons fêter la fin du gros œuvre de l'élargissement de la clinique et le nouveau parking dont nous avons grand besoin sera opérationnel. Avec la mise en service du nouveau bâtiment de la clinique prévue en 2018 débutera la phase de transformation des locaux de thérapies et des unités de soins. Parallèlement, la zone dédiée à la restauration sera agrandie. Après deux rondes de rotation des unités, les travaux de transformation s'achèveront en 2020, précisément 30 ans après l'ouverture de la clinique.



Afin de mieux tenir compte du grand intérêt témoigné par les visiteurs, il a été décidé en 2016 de réaliser un centre d'information pour les visiteurs, dans la clinique. La planification bat son plein, les travaux débuteront en 2018, en même temps que la rénovation des unités de soins. Nous espérons bien entendu que, tout comme les 11 000 visiteurs que nous recevons déjà chaque année, vous viendrez vous aussi à Nottwil pour découvrir comment nous utilisons votre cotisation et votre don en faveur des paralysés médullaires de notre pays.

Un grand merci pour votre solidarité actuelle et future et votre empathie envers les paralysés médullaires.

Heinz Frei
Président de l'Association des bienfaiteurs de la
Fondation suisse pour paraplégiques

Rapport de situation et de prestations

En ce début de rétrospective, nous souhaitons, au nom de la Direction de l'Association des bienfaiteurs et au nom de la Fondation suisse pour paraplégiques, remercier sincèrement tous les bienfaiteurs et donateurs. Ils permettent chaque année de maintenir et même de développer le réseau de prestations de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP).

Grâce à vous tous, nous pouvons créer les meilleures conditions possibles pour que la vie des paralysés médullaires soit satisfaisante et digne d'être vécue.

Nous remercions également tous les collaborateurs de la Fondation suisse pour paraplégiques et ses filiales ainsi que notre organisation partenaire Association suisse des paraplégiques pour leur engagement sans relâche en faveur des para- et tétraplégiques.

Nouvelle augmentation des affiliations annuelles

Nous avons pu acquérir près de 75 000 membres nouveaux. Cela a permis de surcompenser les sorties d'affiliations non renouvelées. Après une année de stagnation, les affiliations annuelles ont de nouveau augmenté de 2 % net, en enregistrant près de 19 400 nouvelles affiliations. L'augmentation brute des affiliations annuelles s'est donc élevée à 9 %. Au jour de clôture, 1 080 067 ménages comptant au total 1,79 million de membres étaient enregistrés en tant que bienfaiteurs pour l'année suivante. S'agissant de l'acquisition de nouveaux membres, l'augmentation était la plus élevée chez les familles monoparentales (+3,5 %) ainsi que pour les affiliations individuelles (+1,8 %). Le nombre d'affiliations à la fin 2016 montre que près d'un tiers des foyers suisses est membre de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques.

Ce bon résultat n'a pu être obtenu que grâce à l'excellente image dont jouissent toujours la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) et notamment la clinique spécialisée Centre suisse des paraplégiques (CSP), ainsi que grâce aux nombreuses activités de marketing engagées auprès des bienfaiteurs. Celles-ci visaient principalement à gagner de nouveaux membres au niveau national pour la FSP et à convaincre les membres actuels, par des mesures de fidélisation, de continuer à faire partie de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques aussi au cours des prochaines années.

Des affiliations permanentes attrayantes

Depuis plusieurs années déjà, l'Association des bienfaiteurs constate avec satisfaction que l'afflux d'affiliations permanentes reste à un niveau élevé. Ainsi, plus de 5000 personnes ont opté pour une affiliation permanente en versant un montant unique de CHF 1000. Le nombre de membres permanents s'élève à 65 922 personnes en fin d'année et témoigne de la confiance des membres vis-à-vis du réseau de prestations intergénérationnel de la FSP.

Une prestation sociale extraordinaire

Le premier coup de pioche du 1^{er} octobre 2015 a marqué le lancement des travaux d'une durée de 5 ans sur le campus de Nottwil. L'extension, qui entrera en service dès 2018, regroupera 66 chambres de patients modernes, un service de soins intensifs à la pointe de la technique avec 16 lits ainsi que trois blocs opératoires modernes et multifonctionnels. Ensuite, les unités de lits et toutes les zones de thérapie seront entièrement rénovées et équipées des toutes dernières technologies.

L'appel aux dons associé à la cotisation annuelle 2017 a dépassé toutes les attentes et les membres de l'Association des bienfaiteurs ont arrondi leur cotisation avec une extrême générosité. Grâce à cette solidarité exceptionnelle de la part d'env. 190 000 membres bienfaiteurs, nous avons pu réunir la somme considérable de CHF 6,7 millions, qui est utilisée pour l'élargissement de la clinique. Ainsi, le maître d'œuvre du projet, la Fondation suisse pour paraplégiques, est beaucoup moins dépendante des crédits bancaires qu'initialement prévu.

...cela peut arriver à n'importe qui

En 2016, nous avons versé un total de CHF 4,8 millions sous forme de soutien accordé à 27 membres bienfaiteurs; 19 d'entre eux ont touché le montant maximum de CHF 200 000 et 8 membres, un montant réduit. Il a en outre été constitué des provisions de CHF 4 millions pour 20 demandes actuellement en suspens en vue de l'octroi du montant de soutien à bienfaiteur.

Chaque membre reçoit un montant de soutien de CHF 200 000 «en cas de paralysie médullaire consécutive à un accident, avec dépendance permanente du fauteuil roulant», comme il est précisé dans les dispositions générales régissant l'affiliation (DGA). La Fondation suisse pour paraplégiques a en plus versé

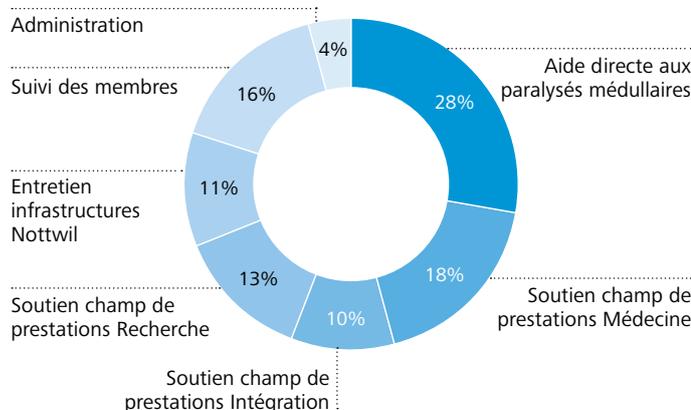
aux paralysés médullaires de Suisse, sur la base de plus de 1000 demandes, au total de CHF 15,5 millions d'aides directes en 2016.

La FSP a utilisé les cotisations des membres ainsi que les donations comme suit en 2016 :

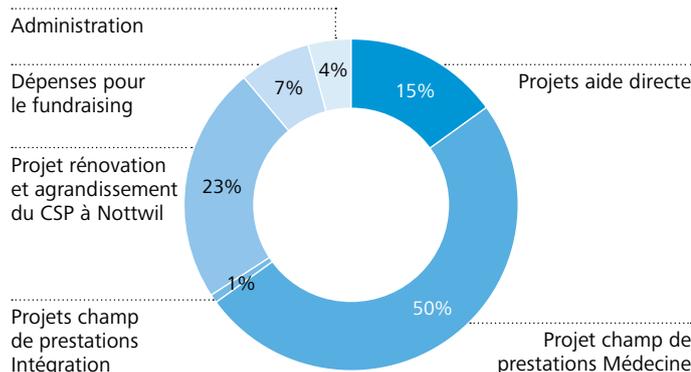
Les personnes concernées bénéficient directement ou indirectement des cotisations des membres et des donations perçues (y compris des dons liés à des successions).

En principe, l'argent des cotisations (affiliations annuelles et affiliations permanentes) est utilisé pour le maintien d'un large réseau de prestations à vie de la Fondation suisse pour paraplégiques avec ses propres filiales, organisations partenaires et partenaires de réseau.

Utilisation des cotisations des membres 2016



Utilisation du franc issu des donations 2016



Plus d'un quart (28 %) des cotisations des membres profite directement aux personnes concernées. Plus de 1000 demandes par an sont évaluées et, grâce aux cotisations des membres, la FSP offre, entre autres, des contributions pour des prestations médicales non couvertes, pour des transformations d'appartement et pour l'acquisition de moyens auxiliaires comme des fauteuils roulants ou des appareils respiratoires. Elle garantit des versements uniques et, dans des cas exceptionnels, des prêts sans intérêts pour éviter les coups durs.

Sur mandat de la FST, les différentes sociétés de la GSP fournissent des prestations en faveur des paralysés médullaires qui ne sont pas couvertes par les assurances maladie, les assurances-accidents ou les assurances sociales. Les déficits qui en résultent dans les quatre champs de prestations sont couverts par la FSP. Au total, deux cinquièmes (41 %) des cotisations des membres sont dépensés pour ce soutien indirect, que ce soit pour les prestations médicales, la recherche sur la rééducation et l'aptitude fonctionnelle, les études en faveur de l'amélioration de la qualité de la vie et/ou les prestations pour la réinsertion dans la vie professionnelle, les loisirs et la famille.

Environ un dixième (11 %) des cotisations est dédié à l'entretien et à la rénovation de l'infrastructure de Nottwil.

Un autre cinquième (20 %) est utilisé pour s'occuper correctement de 1,1 million de ménages avec notre service bienfaiteurs et pour les tenir informés de l'actualité avec la revue « Paraplégie ».

Contrairement aux cotisations des membres, les donations (y compris les dons liés à des successions) sont affectées à des projets de développement et d'innovation sélectionnés qui ont toujours l'objectif de répondre directement aux besoins des paralysés médullaires. C'est pourquoi ces prochaines années, le financement de l'élargissement de la clinique avec des équipements médicaux de pointe sera au centre de nos préoccupations et un grand nombre de projets innovateurs seront soumis aux donateurs afin de les financer.

Dons affectés à un objet

Pendant l'année sous revue, des appels aux dons spécifiques ont été lancés, d'une part auprès des membres bienfaiteurs (par l'Association des bienfaiteurs) et d'autre part auprès des grands et petits donateurs et des fondations (par la FSP). Les donations spécifiques encaissées seront déposées sur les différents comptes (fonds à but ciblé, fonds d'aide directe) auprès de la FSP et réinvesties rapidement conformément à l'objet. Depuis 2016 et jusqu'au terme des travaux de construction, les donations libres ont été et seront affectées à l'extension de la clinique.

À partir d'une certaine somme, la possibilité est aussi offerte aux donateurs de créer un fonds personnel (fonds nominatif) affecté à un objet spécifique et d'accorder sur plusieurs années un soutien à des paralysés médullaires en fonction de besoins très personnalisés. Une fois par an, un rapport fait état de l'utilisation de ces moyens.

Les bienfaiteurs visitent Nottwil

En 2016 aussi, environ 11 000 visiteurs, dont de nombreux bienfaiteurs, se sont à nouveau rendus à Nottwil pour observer le fonctionnement du campus. 610 groupes de visiteurs ont été reçus par 180 guides bénévoles qui leur ont présenté le réseau de prestations du Groupe suisse pour paraplégiques. Les profanes tout comme les spécialistes ont pu voir ce qui se passait dans les coulisses d'une organisation qui regroupe plus de 1500 personnes et 80 professions différentes travaillant pour le bien des paralysés médullaires.

Nottwil, le 30 mars 2017



Dr iur. Joseph Hofstetter
Directeur de la Fondation suisse pour paraplégiques

Dates importantes

18 avril 2018
Assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2017

Interlocuteurs

Heinz Frei
Président de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques
T +41 41 939 51 48 / heinz.frei@paraplegie.ch

Dr ès sc. tech. Daniel Joggi
Président du Conseil de fondation de la Fondation suisse pour paraplégiques et membre du Comité directeur de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques
T +41 41 939 63 20 / daniel.joggi@paraplegie.ch

Dr iur. Joseph Hofstetter
Directeur de la Fondation suisse pour paraplégiques
T +41 41 939 63 18 / joseph.hofstetter@paraplegie.ch

Dr ès phil. Martin Gubser
Responsable Marketing affiliations et fundraising
Fondation suisse pour paraplégiques
T +41 41 939 62 86 / martin.gubser@paraplegie.ch

Service bienfaiteurs en chiffres	2016
Effectifs	15
Appels reçus	56 455
Nombre de minutes d'entretien	129 720
E-mails reçus	49 357
Changements d'adresses de membres	207 911
Correspondance individuelle traitée	271 450
Versements au guichet postal traités manuellement	30 828
Versements traités automatiquement	1 079 198

Nonprofit Governance

En raison de son appartenance au Groupe suisse pour paraplégiques, l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) utilise en tant qu'association les mêmes principes pour la Nonprofit Governance.

Principes

Les organes directeurs garantissent une séparation stricte des compétences en matière de surveillance, de direction et d'exécution, dans le respect de la loi et des statuts. Ils assurent l'équilibre entre la gestion, la direction et le contrôle (checks and balances).

- Les organes directeurs dirigent l'organisation de manière responsable, efficace et durable. Ils tiennent compte en particulier des valeurs fondamentales de l'organisation.
- Les organes directeurs définissent la politique d'information. Ils assurent une information en temps opportun, transparente à l'interne comme à l'externe au sujet de la structure et des activités de l'organisation ainsi que de l'utilisation de ses moyens.
- Les organes dirigeants défendent les intérêts et les droits des membres bienfaiteurs. Ils garantissent l'efficacité de la coopération entre les collaborateurs honoraires, bénévoles et salariés.
- Les organes directeurs défendent les intérêts des donateurs. Ils ont notamment la responsabilité de collecter les fonds équitablement et de veiller à une utilisation conforme au but poursuivi.

Objet, structure et buts

Objet de l'organisation

L'Association a pour but d'encourager les efforts de la FSP en faveur des paralysés médullaires, en leur apportant notamment un soutien financier, de même qu'aux membres de l'Association souffrant d'une paralysie médullaire suite à un accident. L'Association est politiquement et confessionnellement neutre.

Structure sociale

Il existe sous le nom d'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) une association au sens des art. 60 ss. CC avec siège à Nottwil.

Buts, prestations offertes et utilisation des moyens mis à disposition (art. 3 des Statuts de l'AdB)

La FSP a pour but la rééducation intégrale de paraplégiques et tétraplégiques. Elle prend et soutient toutes les mesures appropriées pour atteindre ce but en fonction de l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques.

La Fondation soutient les paraplégiques et tétraplégiques dans des situations difficiles avec des contributions aux frais liés à l'acquisition de moyens auxiliaires, d'appareils et d'équipements ainsi qu'à des taxes de soins non couvertes; elle aide les paraplégiques et tétraplégiques ainsi que leurs proches lorsqu'ils sont en situation de détresse.

La Fondation finance les objectifs de l'Association suisse des paraplégiques.

La Fondation met à disposition des moyens financiers pour

- le développement, l'entretien et l'exploitation du Centre suisse des paraplégiques (CSP) de Nottwil,
- l'agrandissement, l'entretien et l'exploitation de son centre de recherche et de formation, de l'Institut Guido A. Zäch (GZI) à Nottwil,
- la construction, le développement et l'exploitation de ses propres institutions avec différentes activités au service des paraplégiques et tétraplégiques.

La Fondation encourage la formation initiale et la formation continue de personnel qualifié et soutient la recherche scientifique dans le domaine de la rééducation intégrale des paraplégiques et tétraplégiques.

La Fondation communique au sujet de l'état actuel de ses préoccupations et fait la promotion de la compréhension pour les paraplégiques et les tétraplégiques auprès du grand public au moyen d'un travail d'information.

Comité directeur

Organisation et composition

Le Comité directeur est composé d'au minimum cinq et d'au maximum neuf membres, dont trois au minimum doivent géné-

ralement faire partie du Conseil de fondation de la FSP. Actuellement, quatre membres du Comité directeur de l'AdB sont aussi membres du Conseil de fondation de la FSP. Le Comité directeur est dirigé par un président.

Autres activités et intérêts des membres du Comité directeur

Les intérêts sont présentés aux pages 12 et 13 dans la présentation de chaque membre du Comité directeur.

Liens croisés avec les organisations proches

Heinz Frei, Hans Jürg Deutsch, Daniel Joggi et Barbara Moser Blanc, membres du Comité directeur, sont également membres du Conseil de fondation de la FSP. Heinz Frei et Hans Georg Koch ont des rapports de travail avec l'ASP.

Élection et durée des mandats

L'assemblée générale élit le président et les autres membres du Comité directeur. Du reste, le Comité directeur se constitue lui-même.

La durée du mandat des membres et du président du Comité directeur est de deux ans. Elle commence immédiatement après l'acceptation de l'élection par le membre du Comité directeur élu ainsi qu'à la fin de l'assemblée générale en question. Une réélection est possible.

La durée du mandat des membres et du président du Comité directeur prend fin à l'issue de l'assemblée générale qui a lieu l'année pendant laquelle se termine le mandat de deux ans.

Le Comité directeur a édicté un règlement électoral pour les élections du Comité directeur de l'AdB le 10 février 2016. Ce règlement règle la préparation et la tenue des élections du Comité directeur.

Lors de l'assemblée générale du 20 avril 2016, le président Heinz Frei et Hans Jürg Deutsch, Hans Georg Koch, Daniel Joggi et Peter Landis, membres sortants, ont été réélus pour un mandat de deux ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2018).

Lors de l'assemblée générale du 15 avril 2015, Barbara Moser Blanc, Pius Segmüller, Vreni Stockli et Stephan Zimmermann, membres sortants, ont été confirmés pour un mandat supplémentaire (jusqu'à l'assemblée générale de 2017).

Mutations au sein du Comité directeur

Pius Segmüller, membre du Comité directeur, a démissionné lors de l'assemblée générale de 2016. L'assemblée générale du 20 avril 2016 a approuvé la demande du Comité directeur de laisser vacant le siège de Pius Segmüller.

Règlement de compétences

Le Comité directeur représente l'association envers l'extérieur et la dirige selon les dispositions légales et statutaires. Il est compétent pour toutes les affaires qui ne sont pas déléguées à d'autres organes et peut aussi confier ces affaires à des tiers. Le Comité directeur peut établir des conditions générales d'affiliation et des règlements dans la limite de ses compétences.

Depuis sa création, la direction des affaires opérationnelles de l'AdB est déléguée à la FSP dans le cadre d'une convention. En raison de la non-séparation des contenus et des buts uniformes fixés statutairement par les deux parties (FSP et AdB) en faveur des personnes atteintes de paralysie médullaire, la délégation de la direction à la Fondation est indispensable pour diminuer les frais des processus opérationnels et présenter une image unique et efficace sur le marché des donations.

La direction s'occupe essentiellement du positionnement de la FSP auprès du grand public, de la génération de moyens et, en lien direct avec tout cela, de l'acquisition et de la fidélisation des membres de l'AdB. Pour le suivi des membres de l'AdB, la FSP exploite le centre Service bienfaiteurs par lequel toutes les demandes des bienfaiteurs – par écrit, par voie électronique ou par téléphone – sont traitées. Dans le centre Service bienfaiteurs, toutes les données des adresses sont gérées au moyen d'un logiciel de gestion des membres spécifique à l'AdB.

Incompatibilité

Les membres du Comité directeur de l'AdB et ceux de la direction de la FSP ne sont ni mariés entre eux, ni parents proches ou par alliance, ni dans une relation de partenariat durable.

Organisation interne, commissions

Instruments d'information et de contrôle

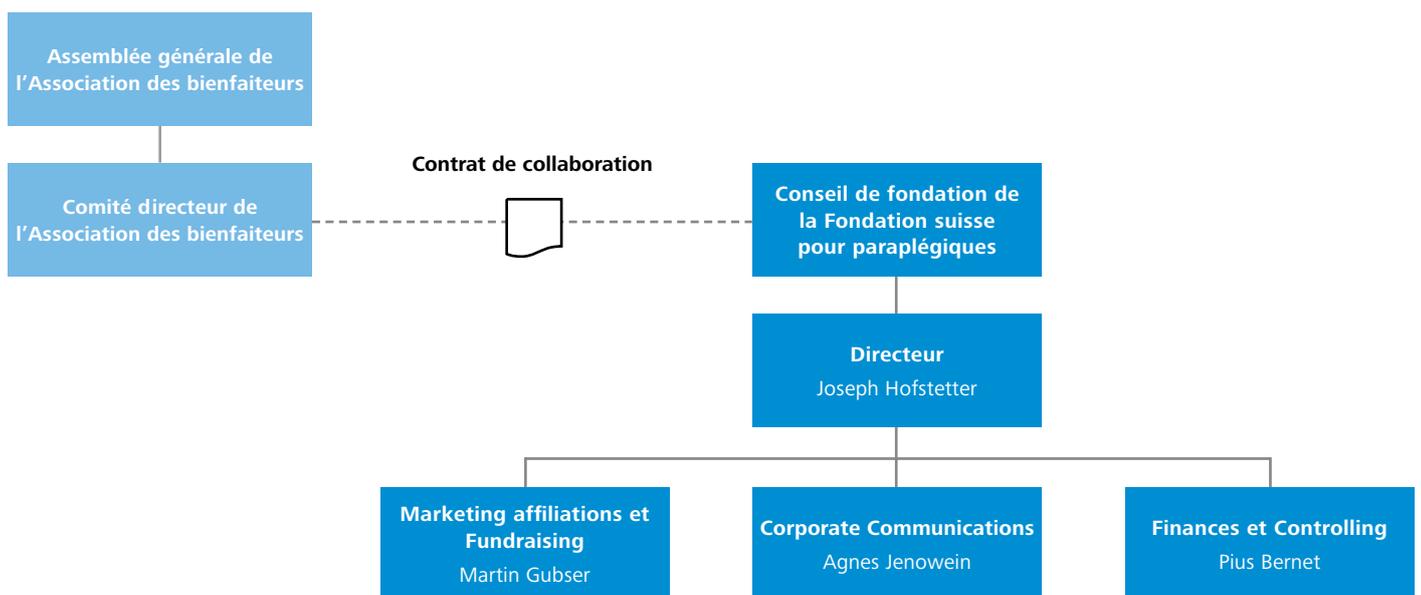
Le Comité directeur est régulièrement informé des activités dans le domaine de la gestion et de l'acquisition des membres et reçoit un rapport intermédiaire trimestriel.

Contrat de collaboration avec la FSP

Un contrat de collaboration règle la délégation de la direction avec le suivi opérationnel du travail quotidien. La FSP a l'obligation de mettre à disposition à ses propres frais l'infrastructure,

le personnel et les mesures pour la gestion des membres et le marketing affiliations ainsi que pour l'administration et les finances. Par conséquent, aucun collaborateur n'est engagé au sein de l'AdB. En contrepartie, l'AdB verse la totalité des cotisations des membres et les donations à la Fondation afin que celle-ci puisse réaliser la volonté du fondateur.

Depuis le début de leur existence et pour des raisons d'efficacité, les activités de communication, de collecte de fonds, de marketing et d'administration de la FSP et de l'AdB sont implantées dans la FSP et ne sont pas divisées.



Compensations

Indemnités des membres du Comité directeur

Le règlement des honoraires de la FSP du 8 octobre 2014 règle les indemnités comme suit: le président de l'AdB a droit à CHF 1000 d'indemnité par séance. Les autres membres du Comité directeur reçoivent CHF 500 par séance, frais de déplacement compris. Le président de l'AdB, Heinz Frei, et le membre Peter Landis ont toutefois explicitement renoncé à une indemnité pour leur travail au sein du Comité directeur. En 2016, CHF 10 398 (contre CHF 8366 l'année précédente) de jetons de présence ont été versés.

Membres du Comité directeur

Aucune indemnité n'a été versée à d'anciens membres du Comité directeur.

Indemnité versée aux chefs de département de la FSP

La publication de l'indemnité des chefs de département de la FSP qui accomplissent le travail quotidien pour l'AdB selon le contrat de collaboration est présentée sommairement avec celle des autres membres de la direction dans le rapport annuel de la FSP et est contrôlée par la commission de nomination et de rémunération de la FSP.

Indemnités des comités directeurs des organisations proches

Aucune indemnité n'a été versée à des comités directeurs d'organisations proches.

Honoraires et rémunérations supplémentaires

Aucun honoraire ni aucune rémunération complémentaire n'ont été versés par l'AdB aux membres du Comité directeur.

Prêts

Aucun prêt n'est accordé à des membres du Comité directeur ou à des collaborateurs de la FSP travaillant pour l'AdB.

Gestion des risques

La gestion des risques et le système de contrôle interne (SCI) sont présentés à la page 26.

Organe de révision

Durée du mandat du responsable de la révision

L'organe de révision de l'AdB est PricewaterhouseCoopers SA à Lucerne. Rodolfo Gerber suit le mandat en tant que responsable de la révision depuis 2015. L'organe de révision est élu pour un an par l'assemblée générale. L'organe de révision externe exécute son travail dans le cadre des prescriptions légales, selon les principes en vigueur dans la profession ainsi qu'en suivant les recommandations des normes nationales de contrôle.

Honoraires de révision

Les honoraires de révision pour la vérification des comptes annuels 2016 se sont montés à CHF 12 000, comme l'année précédente (hors TVA).

Honoraires complémentaires

Aucun honoraire complémentaire n'a été versé à l'organe de révision.

Instruments de surveillance et de contrôle par rapport à la révision

L'organe de révision établit un rapport détaillé à l'attention du Comité directeur. Le Comité directeur discute du rapport avec les responsables de la FSP et, dans le cas où il l'estime nécessaire, avec le responsable du mandat de l'organe de révision.

Politique d'information

Le Comité directeur de l'AdB garantit que la politique d'information destinée aux membres et aux donateurs ainsi qu'aux paraplégiques médullaires est en adéquation avec celle de la FSP et que la plate-forme d'information commune, la revue « Paraplégie », contient des informations correctes.

Le bilan annuel de l'AdB est accessible à tous les membres sur Internet ou sur commande. Les chiffres essentiels et les éléments prépondérants sont publiés dans la revue « Paraplégie ».

Le rapport annuel publié par la Fondation suisse pour paraplégiques comprend l'AdB. De plus, le rapport annuel 2016 de l'AdB est à disposition lors de l'assemblée générale.

Comité directeur



Frei, Heinz, 1958 *
de Niederbipp (BE) et Etziken (SO),
habitant à Oberbipp (BE)

Président

Membre depuis 2002, élu jusqu'à l'AG de 2018

Membre du CF de la FSP, membre du comité de soutien du CF de la FSP, référent sportif et coach du sport de la relève SSFR ASP Géomaticien. L'un des sportifs en fauteuil roulant ayant remporté le plus de titres au monde, membre de la commission des sports du canton de Soleure, membre du CF de la fondation Daniela Jutzeler Stiftung et de la fondation Joseph Vogeli Stiftung, représentant des athlètes Sport suisse en fauteuil roulant SSFR auprès de Swiss Olympic.



Koch, Hans Georg, Dr méd., 1955,
de Ziefen (BL), habitant à Grosswangen (LU)

Vice-président

Membre depuis 2002, élu jusqu'à l'AG de 2018

Responsable Transfert et application des connaissances ASP
Études de médecine (Université de Bâle), doctorat. Spécialisation en médecine générale (FMH). Exerce dans diverses cliniques en Suisse, notamment à l'hôpital cantonal de

Liestal, au Felix Platter Spital (Bâle) et à l'hôpital pédiatrique de Bâle. A travaillé de 1990 à juillet 2013 au CSP de Nottwil, d'abord en tant que spécialiste en informatique médicale et en tant que chef de clinique à partir de 1994. Depuis 2013, responsable du domaine Transfert et application des connaissances au sein de l'ASP en partenariat avec le séminaire « Health Sciences and Health Policy » de l'université de Lucerne et chargé de cours à l'université de Lucerne. Membre ordinaire de la FMH (Fédération des médecins suisses) et de l'ASMAC (Association suisse des médecins assistant(e)s et chef(fe)s de clinique), membre de la DMGP (Société médicale germanophone pour la paraplégie), membre de la SSoP (Société suisse de paraplégie) et de la Société des médecins du canton de Lucerne, section Gäu.



Deutsch, Hans Jürg, 1940 *
de Itingen (BL), habitant à Greifensee (ZH)

Membre depuis 2008, élu jusqu'à l'AG de 2018

Vice-président de la FSP, membre de la commission de nomination et de rémunération du CF de la FSP

Rédacteur en chef de différents journaux, magazines et émissions télévisées au cours des 50 dernières années et directeur du département de la communication aux éditions Ringier. Aujourd'hui, conseiller de la direction. Expert en matière de santé. En fauteuil roulant suite à une polio.



Joggi, Daniel, Dr. ès sc., 1949 *
de Bätterkinden (BE), habitant à Trélex (VD)

Membre depuis 2012, élu jusqu'à l'AG de 2018

Président de la FSP, président du CA de ParaHelp, membre du CA du CSP, membre du CA d'Orthotec, président de la commission stratégique, de la commission de nomination et de rémunération ainsi que de la commission de soutien du CF de la FSP

Études d'ingénieur agronome (EPF Zurich). Ensuite, activité à l'institut d'horticulture de l'EPF Zurich et à l'Agroscope. Puis, jusqu'en 2010, responsable informatique à l'établissement fédéral de recherche Agroscope Changings-Wädenswil (ACW) (Nyon VD). De 2010 à 2012, directeur a.i. de la FSP. Vice-président de la Fondation Rotary-Esperanza Lausanne, membre du CF de la Fondation Internationale pour la Recherche en paraplégie (IRP), de la Fondation Montreux 2006 et de la Fondation Suisse pour les Téléthèses (FST), président du CA d'Active Communication AG, président du CA d'Active Solutions AG et membre de l'International Spinal Cord Society (ISCoS).



Landis, Peter, 1966 *

de Hirzel (ZH), habitant à Hirzel

**Membre depuis 2012,
élu jusqu'à l'AG de 2018**

Monteur d'installations frigorifiques, reconversion au poste de dessinateur d'installations frigorifiques. Activités au sein de Menn Engineering AG au poste de dessinateur CAO bâtiment et au sein de Appelsa SA au poste de dessinateur d'installations frigorifiques. Depuis 2000, directeur administratif de Knecht AG (Oberwil ZH), suivi des formalités administratives de la division architecture, construction en bois et aménagement intérieur.



Moser Blanc, Barbara, 1954

de Röthenbach i. E. (BE), habitant à Oberhofen am Thunersee (BE)

**Membre depuis 2009,
élu jusqu'à l'AG de 2017**

Membre du CF de la FSP, membre de la commission de nomination et de rémunération du CF de la FSP

Études d'économie d'entreprise, diplôme fédéral de Responsable du marketing, diplôme « Coaching systémique ». Études post-grades en développement d'entreprise/change management et Certificate of advanced studies en psychologie. Travaille à l'Institut für emotio-

nale Kompetenz AG à Berne en tant que Senior Consultant, assesseur, coach de management et maître de conférences en marketing.



Stöckli, Vreni, 1953 *

de Hermetschwil (AG), habitant à Ibach (SZ)

**Membre depuis 2009,
élu jusqu'à l'AG de 2017**

Professeure de ski diplômée, elle a travaillé dans des écoles de sports de neige. Femme au foyer et mère de famille. Sportive handicapée (ski alpin) ayant réalisé de nombreux exploits, également lors de championnats du monde et lors des Jeux paralympiques. Membre de l'UDC, conseillère cantonale de Schwyz (de 2000 à 2002).



Zimmermann, Stephan, Dr iur., 1946

de Zurich et Mels (SG), habitant à Zurich

**Membre depuis 2009,
élu jusqu'à l'AG de 2017**

Études de droit (Université de Zurich), doctorat et admission au barreau des avocats (canton de Zurich). Activité dans des cabinets d'avocat et au tribunal de la circonscription de Zurich. Aujourd'hui, partenaire conseil chez Wehrli Zimmermann & Partner (Zurich). Président du CA de Kamber Consultancy AG et vice-président du CA de Logistik Holding AG. Membre du CA de AIM Group Zurich Acquisitions, Investments, Mergers AG; Betzenberg & Partner Immobilienentwicklungs und -vermittlungs AG, Erowa Leasing & Finanz AG, Marbach AG, Orenda Holding AG, Schilling Treuhand AG et Valgora Consulting AG. Membre du PDC, membre du conseil municipal de la ville de Zurich de 1974 à 1984 et président du PDC à Zurich (arrondissement 8).

* = Personne en fauteuil roulant

AG = assemblée générale

CF = Conseil de fondation

CA = Conseil d'administration

Direction de la Fondation suisse pour paraplégiques



Hofstetter, Joseph, Dr iur., 1960

de Doppleschwand (LU), habitant à Nottwil (LU)

Directeur depuis 2012

Etudes de droit (Université de Berne), doctorat et admission au barreau des avocats (canton de Lucerne). A travaillé au département de justice du canton de Lucerne jusqu'en 2000. À partir de 2000, il a été consultant juridique pour la FSP et le CSP, dès 2006 responsable du service juridique de la FSP et du CSP. Secrétaire général de la FSP et directeur du service juridique à partir de 2010. Membre du CF de la caisse complémentaire du CSP de Nottwil. Membre du CA d'AWONO AG, membre du CA de medkey AG, membre du CF de la Fondation Clara und Walter Burkhardt-Gloor. Membre du comité directeur du Luzerner Forum für Sozialversicherungen und Soziale Sicherheit.



Gubser, Martin, Dr phil., 1959

de Walenstadt (SG), habitant à Aarau (AG)

Responsable Marketing affiliations et fundraising depuis 2015

Etudes de rhétorique et lettres (Tubingen, Fribourg). Début de carrière dans la communication d'entreprise, par la suite dans

une agence de communication. Activité dans le domaine du fundraising depuis plus de 20 ans: tout d'abord, au sein de la direction d'une NPO, puis pendant 15 ans à la tête de sa propre entreprise de conseil en fundraising stratégique. Membre du comité directeur et vice-président de l'association professionnelle des fundraisers (Swissfundraising) pendant 10 ans. Membre du CA Funkenmeer AG et Bornengo AG. Référent technique à la ZHAW de Zurich et l'Université de St-Gall.



Jenowein, Agnes, 1958

de St-Gall-Rotmonten (SG), habitant à Cham (ZG)

Responsable Corporate Communications depuis 2015

Auparavant responsable de la communication d'entreprise et du marketing de la FSP de 2011 à 2014.

Débuts professionnels dans le domaine médical. Puis, orientation vers la communication et le marketing, activité d'encadrement auprès d'agences et d'entreprises. Formation continue, notamment communication et management (Université de St-Gall). Précédemment, activité auprès du groupe de cliniques privées Hirslanden: en tant que responsable Public Relations du groupe au Head Office Zurich et responsable communication et marketing à la clinique St-Anna (Lucerne). De 1985 à 1990, conseillère communale de la ville de St-Gall.



Bernet, Pius, 1957

de Egolzwil (LU), habitant à Egolzwil (LU)

Directeur financier depuis 2009

Diplôme d'économiste HES, contrôleur de gestion diplômé de la SIB, diplôme d'expert-comptable IFRS/IAS manager VMI d'association/NPO, MBA en Nonprofit-Management, Université de Fribourg; a travaillé auparavant pour Movenpick et Swissair Group, CFO chez Schweiter Technology, Motorola Suisse, Coperion-K-Tron EMEA-ASIA et Perrot Duval Holding SA/Infranor Inter AG. Membre du CA d'AWONO SA, membre du CA de Zentrum Eymatt AG; membre du CF de la Fondation suisse pour les téléthèses FST; membre du CA d'Active Communication AG; membre du CA d'Active Solutions AG, membre du comité d'experts de la Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC; expert pour ExpertSuisse, VEB, CEPS/Université de Bâle, VMI/Université de Fribourg.



Rapport financier de l'Association
des bienfaiteurs de la Fondation suisse
pour paraplégiques (AdB)

Bilan

CHF	Note	31.12.16	%	31.12.15	%
Actifs					
Liquidités	1	6 041 435	5,3	3 364 719	3,1
Autres avoirs à court terme	2	812 327	0,7	4 188 054	3,8
Paiement anticipé à la FSP des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante	2	51 565 710	45,6	51 374 802	46,7
Crédits d'impôt anticipé	2	0	0,0	77	0,0
Actifs circulants		58 419 471	51,7	58 927 652	53,5
Paiement anticipé à la FSP des cotisations des membres permanents pour les années suivantes	3	47 539 926	42,1	44 128 314	40,1
Placements liés à l'objet	4	7 000 000	6,2	7 000 000	6,4
Actifs immobilisés		54 539 926	48,3	51 128 314	46,5
Actifs		112 959 397	100,0	110 055 966	100,0
Passifs					
Dettes sur livraisons et prestations de services	5	4 000 000	3,5	4 900 000	4,5
Paiement anticipé des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante et des autres dettes à court terme	6	51 565 710	45,6	51 374 982	46,7
Passifs transitoires	7	5 860	0,0	9 520	0,0
Fonds étrangers à court terme		55 571 570	49,2	56 284 502	51,1
Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes	8	47 539 926	42,1	44 128 314	40,1
Fonds étrangers		47 539 926	42,1	44 128 314	40,1
Fonds étrangers		103 111 495	91,3	100 412 816	91,2
Capital lié « Montants de soutien à bienfaiteurs »		7 000 000	6,2	7 000 000	6,4
Capital d'association		2 847 902	2,5	2 643 150	2,4
Capital d'organisation		9 847 902	8,7	9 643 150	8,8
Passifs		112 959 397	100,0	110 055 966	100,0

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Compte d'exploitation

CHF	Note	2016	%	2015	%
Produits					
Cotisations des membres	9	69 169 877	85,2	68 629 349	89,8
Dons	10	1 167 853	1,4	1 887 818	2,5
Dons liés à l'objet	11	6 731 492	8,3	156 098	0,2
Cotisations des membres IC pour collaborateurs GSP	12	142 335	0,2	136 755	0,2
Total cotisations des membres et dons		77 211 557	95,2	70 810 020	92,7
Contribution d'exploitation IC de la FSP	13	3 930 000	4,8	5 580 000	7,3
Performance opérationnelle interne		3 930 000	4,8	5 580 000	7,3
Performance opérationnelle		81 141 557	100,0	76 390 020	100,0
Charges d'exploitation					
Cotisations des membres et dons transmis à FSP	9	- 77 211 557	- 95,2	- 70 810 020	- 92,7
Montants de soutien à bienfaiteurs	14	- 3 930 000	- 4,8	- 5 580 000	- 7,3
Frais de personnel	15	- 10 892	- 0,0	- 8 820	- 0,0
Frais de locaux	16	- 1 335	- 0,0	- 1 048	- 0,0
Frais de gestion et d'informatique	17	- 11 646	- 0,0	- 15 000	- 0,0
Relations publiques, marketing et fundraising	18	- 1 219	- 0,0	- 2 267	- 0,0
Amortissements sur immobilisations incorporelles		0	0,0	- 1 795	- 0,0
Charges d'exploitation		- 81 166 649	- 100,0	- 76 418 950	- 100,0
Résultat d'exploitation avant résultat financier		- 25 092	- 0,0	- 28 930	- 0,0
Charges et produits financiers	19	229 843	0,3	53 263	0,1
Résultat annuel		204 752	0,3	24 333	0,0

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Compte des flux de trésorerie

	Note	2016	2015
Flux de trésorerie découlant de l'activité opérationnelle			
Résultat financier avant attribution/prélèvement au/du capital de l'organisation		204 752	24 333
Amortissements sur immobilisations incorporelles		0	1 795
Variation des créances à FSP	2	3 375 727	- 2 799 717
Variation des paiements anticipés à la FSP des cotisations annuelles des membres pour les années suivantes	2	- 190 908	364 668
Variation des paiements anticipés à la FSP des cotisations annuelles des membres permanents pour les années suivantes *	8	- 3 411 612	- 4 409 345
Variation des autres actifs circulants	2	77	372
Variation des dettes sur livraisons et prestations de services	5	- 900 000	1 625 960
Variation des passifs transitoires	7	- 3 840	8 520
Variation des paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour les années suivantes	6	190 908	- 364 488
Variation des paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes *	8	3 411 612	4 409 345
Flux de trésorerie découlant de l'activité opérationnelle		2 676 716	- 1 138 557
Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement			
Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement		0	0
Free cash flow		2 676 716	- 1 138 557
Flux de trésorerie découlant des opérations financières			
Flux de trésorerie découlant des opérations financières		0	0
Variation des liquidités		2 676 716	- 1 138 557
État des liquidités au 01.01.	1	3 364 719	4 503 276
État des liquidités au 31.12.	1	6 041 435	3 364 719
Variation des liquidités		2 676 716	- 1 138 557

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Variation du capital de l'association

Rapport annuel

CHF	Situation initiale 01.01.16	Affectation/ dotation	Utilisation	Situation finale 31.12.16
Capital social	2 643 150	204 752	0	2 847 902
Capital lié « Montants de soutien à bienfaiteurs »	7 000 000		0	7 000 000
Résultat annuel de l'exercice considéré	0	204 752	- 204 752	0
Total	9 643 150	409 503	- 204 752	9 847 902

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Année précédente

CHF	Situation initiale 01.01.15	Affectation	Utilisation totale	Situation finale 31.12.15
Capital social	2 618 817	24 333	0	2 643 150
Capital lié « Montants de soutien à bienfaiteurs »	7 000 000		0	7 000 000
Total	9 618 817	24 333	0	9 643 150

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Capital lié: il s'agit de la mise à disposition de montants pour le soutien des bienfaiteurs (CHF 200 000 en cas de paralysie médullaire consécutive à un accident rendant nécessaire l'usage permanent d'un fauteuil roulant) ainsi que pour des projets particuliers de l'AdB. Le règlement « Utilisation des moyens » du compte « Montants de soutien à bienfaiteurs/projets particuliers » définit l'utilisation des montants.

Notes explicatives des comptes annuels 2016

Bases

Généralités

L'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) est une association au sens des art. 60 ss. CC sise à Nottwil. Elle a été fondée en 1978 et poursuit l'objectif d'encourager les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques en faveur des paralysés médullaires ainsi que de soutenir financièrement les membres de l'association atteints d'une paralysie médullaire consécutive à un accident.

Base de la comptabilité

La comptabilité de l'AdB a été clôturée le 31 décembre conformément au Code suisse des obligations et aux normes comptables Swiss GAAP RPC. La publication est identique au rapport interne (management approach).

Principes comptables et d'évaluation

Monnaie

Les comptes annuels sont établis en francs suisses (CHF, monnaie fonctionnelle), conformément à la pratique du groupe.

Hypothèses importantes et sources d'incertitude pour les évaluations

La comptabilité exige, de la part du management, des évaluations et des hypothèses qui ont une influence sur la somme des actifs et des passifs indiqués ainsi que sur les éventuels engagements et créances au moment du bilan, mais aussi sur les charges et les produits de la période sous revue. Les hypothèses et les évaluations reposent sur des enseignements tirés du passé et divers autres facteurs considérés comme pertinents dans les circonstances données. Il est possible que les résultats effectifs obtenus ultérieurement diffèrent de ces évaluations.

Les hypothèses et évaluations sont constamment soumises à vérification et adaptées au cas où de nouvelles informations ou enseignements apparaîtraient. De telles modifications sont saisies dans le compte de résultat de chaque période sous revue dans laquelle l'évaluation a été adaptée. Les hypothèses principales sont présentées ci-après et aussi mentionnées dans les notes explicatives s'y rapportant.

Les produits sont uniquement saisis dans la mesure où, selon l'évaluation du management, les risques prépondérants et le bénéfice sont transférés au client. Pour certaines transactions, cela signifie que les paiements effectués sont comptabilisés dans le bilan et que les produits sont imputés dans le compte d'exploitation seulement après la réalisation des conditions prévues par le contrat. Sur la base des informations actuellement en sa possession, le management estime que les passifs transitoires et les provisions sont conformes.

Certaines sociétés du groupe peuvent être impliquées dans des contentieux. La Direction de la FSP a procédé à une évaluation des conséquences possibles de ces litiges sur la base des connaissances actuelles du Service juridique de la FSP ainsi que des évaluations des directions des sociétés du groupe et les a comptabilisées en conséquence.

Cotisations des membres

Les produits sont délimités par prestation et par période. Les membres reçoivent une attestation de membre indiquant expressément la durée de l'affiliation en tant que membre (du 1^{er} janvier au 31 décembre) ou l'affiliation à vie. Pour cette raison, les cotisations des membres encaissées ainsi que celles transférées à la FSP sont comptabilisées dans le bilan par période et imputées dans les produits et les charges du compte de résultats seulement après la réalisation des conditions prévues par le contrat.

Les factures pour les cotisations des membres 2017 ont été envoyées début octobre 2016 et les paiements pour 2017 déjà encaissés ont été comptabilisés au bilan dans les passifs comme « Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante » et « Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes ».

Les cotisations des membres reçues sont entièrement transférées chaque mois pour une utilisation future à la FSP. Celles-ci sont donc aussi indiquées au bilan en tant que paiements anticipés pour des prestations futures et réparties en fonction de leurs échéances. Pour sa part, la FSP dépose l'argent reçu dans son fonds « Montant de soutien à bienfaiteur » et conserve les liquidités dans des placements affectés pour les futurs déficits liés à des prestations fournies. Ainsi, la FSP est financée en avance par l'AdB.

Contribution d'exploitation IC de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère entièrement les fonds reçus, la FSP doit rembourser le montant total nécessaire pour le versement aux membres ayant été victimes d'un accident. Ce procédé a été choisi afin de ne pas devoir indiquer des montants de cotisation de membres différents dans les livres de comptes de la FSP et de l'AdB.

Dons libres et dons affectés

Les dons reçus sont entièrement transférés à la FSP et comptabilisés avec effet sur résultat au moment de l'entrée du paiement. Les dons libres au sein de l'AdB résultent d'arrondis souhaités lors du paiement de la cotisation de membre.

Les dons affectés à un objet sont générés par des appels de dons aux membres pour des projets spécifiques. Un appel aux dons en faveur des activités de construction pour l'élargissement de la clinique a été réalisé avec l'envoi des lettres des membres à l'automne 2016. Ces trop-perçus de la cotisation des membres sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP, qui attestera de leur utilisation conforme au Comité directeur de l'AdB.

Montant de soutien à bienfaiteur

Les montants de soutien aux membres bienfaiteurs ayant été victimes d'un accident avec diagnostic d'une paralysie médullaire sont versés le plus rapidement possible sur demande. Le droit à une indemnisation est établi au moment de l'annonce de l'accident à la position « Montants de soutien à bienfaiteur ». Les montants de soutien à bienfaiteur non encore versés sont indiqués sous « dettes issues de livraisons et prestations ».

Charges d'exploitation

En raison de la centralisation des activités du marketing affiliations et de la collecte de fonds, ces coûts sont indiqués dans la FSP. Les charges d'exploitation restantes sont composées des coûts pour l'assemblée générale, le Comité directeur et les comptes annuels.

Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs sur les comptes postaux et bancaires ainsi que les créances des marchés financiers avec une échéance jusqu'à trois mois à leurs valeurs nominales.

Immobilisations incorporelles

Les droits des marques (AdB avec logo) sont enregistrés dans le registre des marques auprès de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle et sont amortis sur 10 ans. Sur la base d'une convention contractuelle, la FSP finance les investissements nécessaires pour les logiciels du marketing des affiliations et de la collecte de fonds. Ceux-ci sont indiqués dans le bilan de la FSP.

Paiements anticipés

Les paiements anticipés à la FSP dans les actifs correspondent au transfert intégral du paiement anticipé des membres qui sont comptabilisés dans les passifs.

La durée de l'affiliation annuelle est fixée sur la base de l'année civile. Le paiement se fait en règle générale à l'avance, c.-à.-d. avant le début de la nouvelle année civile. C'est pourquoi les paiements anticipés des affiliations annuelles au 31 décembre doivent être indiqués sous « autres dettes à court terme ».

Pour les membres permanents qui paient en avance la somme unique de CHF 1000 et sont ensuite membres à vie, les paiements anticipés à long terme sont désormais comptabilisés annuellement et indiqués sous « paiements anticipés à long terme ». Le calcul de la limite du paiement anticipé est effectué pour chaque membre individuellement et en partant de l'hypothèse que l'espérance de vie statistique est de 81 ans pour les hommes et de 85 ans pour les femmes.

Impôts sur les bénéficiaires

L'AdB est exonérée d'impôts conformément à la décision de l'administration fiscale du canton de Lucerne.

Capital lié « Montant de soutien à bienfaiteur »

Le capital lié « Montant de soutien à bienfaiteur » de l'AdB poursuit les buts suivants :

- l'octroi du montant de soutien accordé aux bienfaiteurs s'élevant actuellement au maximum à CHF 200 000 en cas de paralysie médullaire consécutive à un accident ;
- l'octroi d'autres montants de soutien à bienfaiteur accordés à des personnes individuelles dans la limite du réseau de prestations de la FSP ;
- soutien de projets au sens de l'art. 2 al. 2 des statuts de l'AdB du 20 avril 2011.

Transactions avec des personnes proches

Est considérée comme personne (physique ou morale) proche quiconque peut exercer directement ou indirectement une influence significative sur des décisions financières ou opérationnelles de la FSP ou de ses filiales ainsi que ses proches. Les sociétés détenues directement ou indirectement par des personnes proches sont aussi considérées comme proches.

Notes explicatives du bilan

1. Liquidités

CHF	31.12.16	31.12.15
Comptes postaux	5 651 768	3 023 041
Comptes bancaires	396 656	246 303
Liquidités en circulation	- 6 989	95 375
Total	6 041 435	3 364 719

Avec l'augmentation des liquidités, la solvabilité pour les versements en suspens des montants de soutien accordés aux bienfaiteurs est garantie. Cette position figure comme l'année passée dans le passif sous « dettes issues de livraisons et prestations ».

2. Autres créances à court terme et paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour les années suivantes

CHF	31.12.16	31.12.15
Impôts anticipés, impôts à la source et autres taxes	0	77
Fondation suisse pour paraplégiques	812 327	4 188 054
Paiements anticipés des cotisations des membres pour les années suivantes	51 565 710	51 374 802
Total net	52 378 036	55 562 933

Grâce au bon résultat de l'exercice de la FSP, les créances envers la FSP ont pu être fortement réduites en fin d'année par rapport à l'année précédente. Les liquidités ont augmenté en conséquence.

3. Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes à la Fondation suisse pour paraplégiques (placements financiers)

CHF	2016	2015
État au 01.01.	44 128 314	39 718 969
Augmentations	5 350 500	6 216 659
Diminutions	- 1 938 888	- 1 807 314
État au 31.12.	47 539 926	44 128 314

Placements financiers : il s'agit de paiements anticipés des cotisations des membres permanents à la FSP pour l'année suivante.

4. Placements liés à un objet

CHF	31.12.16	en %	31.12.15	en %	Intervalle 2016
Cash, argent au jour le jour	49 762	1 %	52 919	1 %	0 – 15 %
Transfert de/dans des liquidités	25 988	0 %	– 95 374	– 1 %	n/a
Actions nationales	921 935	13 %	756 031	11 %	8 – 18 %
Actions étrangères	1 001 643	14 %	766 490	11 %	9 – 19 %
Obligations en CHF	3 654 362	52 %	4 921 121	70 %	30 – 50 %
Placements alternatifs	783 249	11 %	0	0 %	0 – 12 %
Biens immobiliers	563 061	8 %	598 813	9 %	0 – 10 %
Total	7 000 000	100 %	7 000 000	100 %	

Le règlement de placement de la FSP fixe les marges de fluctuation des placements susmentionnés. Il a été approuvé par le Comité directeur lors de sa séance du 30 mars 2017, avec effet rétroactif au 31 décembre 2016.

Cela permet un placement financier constant. En rapport annuel, le rendement brut s'est monté à 3,68 % (année précédente 0,84 %), le rendement net à 3,28 % (année précédente 0,71 %). Les produits réalisés de CHF 0,14 million ont été transférés dans les liquidités opérationnelles.

5. Dettes provenant des livraisons et prestations de services

CHF	31.12.16	31.12.15
Montants de soutien à bienfaiteurs	4 000 000	4 900 000
	4 000 000	4 900 000

Pendant l'année sous revue, les dettes découlant de demandes de versement du montant de soutien à bienfaiteur déposées mais non encore approuvées ont diminué de CHF 0,9 million par rapport à l'année précédente.

6. Paiement anticipé des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante et autres dettes à court terme

CHF	31.12.16	31.12.15
Paiement anticipé de cotisations de bienfaiteurs pour l'année suivante	51 565 710	51 374 802
Sociétés du groupe	0	180
Total	51 565 710	51 374 982

Les lettres aux membres pour l'année suivante sont envoyées chaque année au mois d'octobre. Par conséquent, tous les versements des membres existants effectués jusqu'à fin décembre sont des paiements anticipés pour l'année suivante. Pendant l'année sous revue, ces paiements anticipés ont augmenté de CHF 0,2 million par rapport à l'année précédente.

7. Comptes de régularisation des passifs

CHF	31.12.16	31.12.15
Rapport annuel et financier	0	1 000
Frais de révision	3 360	8 520
Autres passifs transitoires	2 500	0
Total	5 860	9 520

Les coûts moins élevés de révision sont dus à une facture d'acompte plus importante de l'organe de révision. La position « autre compte de régularisation des passifs » inclut les coûts de l'assemblée générale 2016.

8. Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes

CHF	2016	2015
État au 01.01.	44 128 314	39 718 969
Constitution sans effet sur le compte de résultat	5 350 500	6 216 659
Dissolution avec effet sur le compte de résultat	- 1 938 888	- 1 807 314
État au 31.12.	47 539 926	44 128 314

Les membres paient un montant unique de CHF 1000 pour une affiliation à vie. La position « constitution sans effet sur le compte de résultat » correspond à des versements des cotisations de membres permanents. La position « dissolution avec effet sur le compte de résultat » comprend la part annuelle 2016 de tous les membres permanents. Le calcul part de l'hypothèse que l'espérance de vie moyenne des femmes est de 85 ans et celle des hommes de 81 ans.

Notes explicatives du compte d'exploitation

9. Produits des affiliations

CHF	2016	2015
Affiliations annuelles		
Cotisations des affiliations annuelles encaissées brut	67 421 897	66 457 548
Variation exercice comptable	- 190 908	364 488
Produit total membres annuels	67 230 989	66 822 036
Membres au 01.09.	1 080 067	1 060 667
Produit moyen	62,25	63,00
Affiliations de membres permanents		
Cotisations des affiliations permanentes encaissées brut	5 350 500	6 216 659
Variation exercice comptable	- 3 411 612	- 4 409 345
Produit total membres permanents	1 938 888	1 807 314
Membres au 31.12.	65 922	61 195
Produit moyen	29,41	29,53
Total	69 169 877	68 629 349
Membres	1 145 989	1 121 862
Produit moyen	60,36	61,17

Selon les statuts, les versements des membres effectués de septembre à décembre sont considérés comme affiliation proportionnelle de l'année en cours ainsi que comme paiement anticipé pour l'année suivante. Les produits des affiliations annuelles ont augmenté de CHF 0,4 million par rapport à l'année précédente et ceux des membres permanents, d'environ CHF 0,1 million.

10. Dons libres

Les dons reçus sont comptabilisés avec effet sur résultat au moment de l'entrée du paiement.

11. Dons affectés

Les dons reçus du fait de l'arrondissement de la cotisation des membres (splitting des dons) sont comptabilisés avec effet sur le résultat au moment de l'entrée du paiement. Un appel aux dons en faveur des activités de construction pour l'élargissement de la clinique a été réalisé avec l'envoi des lettres des membres à l'automne 2016. Ces trop-perçus de la cotisation des membres sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP, qui attestera de leur utilisation conforme au Comité directeur de l'AdB.

12. Produits des affiliations IC

Les affiliations annuelles de l'ensemble des collaborateurs du GSP sont financées par la FSP et comptabilisées séparément.

13. Contribution d'exploitation IC de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère à la FSP 100 % des produits des affiliations, la FSP rembourse à l'AdB les montants de soutien accordés aux bienfaiteurs. Cela a pour conséquence que la contribution d'exploitation IC de la FSP est identique aux montants de soutien versés aux bienfaiteurs.

14. Montants de soutien à bienfaiteur

Pendant l'année sous revue, CHF 3,93 millions ont été consacrés aux montants de soutien à bienfaiteur. Au total, des versements à hauteur de CHF 4,83 millions ont été effectués, dont 0,9 million provenant de la diminution des dettes sur livraisons et prestations.

15. Frais de personnel

CHF	2016	2015
Charges salariales	10 398	8 366
Frais d'assurances sociales	494	454
Total	10 892	8 820

L'AdB n'emploie aucun personnel propre. La position représente les honoraires du Comité directeur.

16. Charges de locaux

La position « charges de locaux » comprend les coûts de l'assemblée générale annuelle et des réunions du Comité directeur.

17. Charges administratives et informatiques

CHF	2016	2015
Frais de révision	9 960	15 000
Frais pour les organes et la comptabilité publique	1 500	0
IC frais administratifs et informatiques du groupe	186	0
Total	11 646	15 000

18. Relations publiques, marketing et fundraising

Il s'agit des coûts de restauration en lien avec l'assemblée générale annuelle et des réunions du Comité directeur.

19. Charges financières et produits financiers

CHF	2016	2015
Frais bancaires et d'intérêts sur prêts	0	- 16
Frais de compte et commissions	- 27 932	- 27 446
Moins-values sur les cours et rectifications de valeurs	0	- 65 539
Total frais financiers	- 27 932	- 93 001
Produits financiers, dividendes	137 669	146 264
Plus-values sur les cours et rectifications de valeurs	120 107	0
Total produits financiers	257 776	146 264
Total	229 843	53 263

Le produit des intérêts et les dividendes ainsi que les gains de cours concernent avant tout des produits issus de placements affectés à un objet qui représentent la contre-valeur du capital lié « montants de soutien à bienfaiteurs ». Les gains et les pertes de change nets ont été utilisés comme pour la première fois l'année précédente.

20. Opérations hors bilan

Il n'existe aucune opération hors bilan.

21. Engagements conditionnels, engagements d'achat et de location

En dehors du contrat de collaboration avec la FSP, il n'existe aucun autre engagement d'achat ni de location. Le Comité directeur a établi des lettres de patronage pour un montant total de CHF 120 millions aux banques octroyant des crédits afin de garantir les contrats de crédit pour le financement de la rénovation et de l'agrandissement de la FSP par la FSP.

L'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse des paraplégiques est dans le Groupe de la valeur ajoutée de la Fondation suisse pour paraplégiques. Dans ce cadre, il existe une responsabilité de solidarité en faveur de l'Administration fédérale des contributions à Berne pour les engagements existants et futurs du Groupe de valeur ajoutée mentionné.

22. Transactions avec des personnes proches

Les transactions entre les sociétés du groupe et les organisations proches sont effectuées au prix de revient – étant donné qu'elles n'ont pas de but lucratif – et, dans le cas où les coûts seraient plus élevés que ceux du marché, elles sont ajustées au prix le plus bas du marché. Les transactions sont à chaque fois inscrites séparément dans les annotations.

23. Indemnités accordées aux membres des organes directeurs

En 2016, au total CHF 10 398 (année précédente CHF 8 366) de jetons de présence ont été versés aux membres du Comité directeur. Les indemnités du Comité directeur et des personnes proches sont publiées en détail dans le rapport Nonprofit Governance.

24. Gestion des risques et SCI

Le 4 juillet 2016, une nouvelle évaluation du risque a été effectuée et les mesures qui en découlent ont été vérifiées ou redéfinies. Le Comité directeur a pris connaissance du rapport d'évaluation du risque 2016 et a accepté les mesures proposées. Le processus d'évaluation du risque doit permettre la détection précoce et l'évaluation des risques ainsi que la prise de mesures en conséquence. Les risques systématiquement répertoriés, analysés et priorisés ainsi que les mesures/contrôles qui en résultent sont compilés dans une matrice de risque et évalués annuellement par le Comité directeur.

Le SCI (Système de contrôle interne) est basé sur le système de gestion de qualité (QMS) du Groupe suisse pour paraplégiques qui régule et réglemente en particulier les processus d'entrée et d'utilisation des moyens. Le SCI a été actualisé dans l'AdB et vérifié ponctuellement. Dans son dernier rapport au Comité directeur, la responsable Compliance du groupe a jugé l'efficacité du SCI suffisante et économique.

25. Résultats après la clôture du bilan

Entre la date de clôture du bilan et celle de la publication de ces comptes annuels, il ne s'est passé aucun événement ayant une influence marquante sur les comptes annuels 2016.

26. Approbation des comptes annuels par l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques

Le Comité directeur demande à l'assemblée générale du 19 avril 2017 d'accepter les comptes annuels 2016 tels qu'ils sont présentés.

Utilisation du résultat annuel

CHF	31.12.16	31.12.15
Résultat annuel	204 752	24 333
./. Attribution au capital de l'association	- 204 752	- 24 333
Report sur le nouvel exercice	0	0

Sur proposition du Comité directeur, l'utilisation du résultat annuel 2016 sera soumise pour approbation à l'assemblée générale du 19 avril 2017. En partant de l'hypothèse que la requête sera acceptée, l'utilisation du résultat est déjà inscrite dans les comptes sous «variation du capital de l'association».

Pour le Comité directeur

Heinz Frei
Président

Dr méd. Hans Georg Koch
Vice-président

Nottwil, le 30 mars 2017

Rapport de l'organe de révision



**Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée des membres
de l'Association des bienfaiteurs de la
Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), Nottwil**

**Rapport de l'organe de révision sur
les comptes annuels 2016**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe (pages 16 à 28) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016. Conformément aux dispositions de Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance (pages 5 à 7) n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

Responsabilité du Comité directeur

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux Statuts de l'association, incombe au Comité directeur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité directeur est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats selon les dispositions de Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et des Statuts de l'association.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité directeur de l'Association.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lucerne, le 30 mars 2017

PricewaterhouseCoopers AG



Rodolfo Gerber
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Thomas Vogel
Expert-réviseur

Mentions légales

Rapport annuel 2016
de l'Association des bienfaiteurs de la
Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)

Parution en allemand et en français
Seule la version allemande fait foi.

Éditrice
Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques,
Nottwil

Concept / rédaction / réalisation
Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

Traduction / Relecture
contexto AG Zurich / Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

Remarque
Afin de faciliter la lecture, seule la forme masculine est employée dans les
textes. Celle-ci comprend toujours les personnes des deux sexes.

